Logements sociaux:

PLAFONDS DE RESSOURCES applicables en Vendée au 1^{er} janvier 2024

(arrêté du 18 décembre 2023)

Nombre de personnes composant le ménage (1)	Revenu fiscal de référence 2022 (2) Logement financé à l'aide d'un PLUS	Revenu fiscal de référence 2022 (2) Logement financé à l'aide d'un PLAI	Revenu fiscal de référence 2022 (2) Logement financé à l'aide d'un PLS
1 personne seule	22 642 €	12 452 €	29 435 €
2 personnes ne comportant aucune personne à charge, à l'exclusion des jeunes ménages ou une personne seule en situation de handicap.	30 238 €	18 143 €	39 309 €
3 personnes ou 1 personne seule avec 1 personne à charge ou un jeune ménage sans personne à charge ou deux personnes dont au moins une est en situation de handicap.	36 362 €	21 818 €	47 271 €
4 personnes ou 1 personne seule avec 2 personnes à charge ou trois personnes dont au moins une est en situation de handicap.	43 899 €	24 276 €	57 069 €
5 personnes ou 1 personne seule avec 3 personnes à charge ou quatre personnes dont au moins une est en situation de handicap.	51 641 €	28 404 €	67 133 €
6 personnes ou 1 personne seule avec 4 personnes à charge ou cinq personnes dont au moins une est en situation de handicap.	58 200 €	32 010 €	75 660 €
par personne supplémentaire :	+ 6 492 €	+ 3 569 €	+ 8 440 €

Les catégories de ménage correspondent au nombre de personnes composant le ménage. Cependant, une personne seule ayant au moins une personne à charge compte pour deux. Les jeunes ménages n'ayant pas plus de 55 ans à eux deux, sans enfant, comptent pour trois.

(1) Les jeunes menages n'ayant pas plus de 55 ans a eux deux, sans enfant, comptent pour trois.
« La personne en situation de handicap au sens du présent arrêté est celle titulaire de la carte
« mobilité inclusion » portant la mention « invalidité » prévue à l'article L.241-3 du code de l'action sociale et des familles. »

(2) Si les revenus sont inférieurs d'au moins 10 % à ceux de l'année de référence, les revenus à prendre en compte seront ceux de la dernière année civile ou des douze derniers mois.

Si les ressources dépassent le montant indiqué, contacter Vendée Habitat pour connaître les autres formules de logement susceptibles de vous être proposées.